

déi Lénk

Motion

5

Luxembourg, le 30 juin 2021

Dépôt: Nathalie Oberweis

Interpellat^o au sujet des
abus sexuels.

La Chambre des Députés :

- Considérant que le Luxembourg a ratifié la Convention d'Istanbul le trois juillet 2018 ;
- Considérant l'engagement du gouvernement luxembourgeois dans la lutte contre la violence faites aux femmes dans le cadre de la ratification de cette convention ;
- Considérant l'augmentation des violences domestiques dont les principales victimes sont des femmes dans certains pays membres de l'Union Européenne durant la pandémie;
- Considérant que les abus sexuels sur enfants et femmes ont connu une hausse sur la période 2020 à 2021 dans certains pays membres de l'Union Européenne ;
- Considérant que nous ne disposons à ce jour pas des données nécessaires pour faire une estimation plus précise de l'augmentation des violences domestiques et surtout sexuelles au Luxembourg;

Invite le Gouvernement :

- à dresser un état des lieux de la mise en œuvre concrète des dispositions de la Convention d'Istanbul depuis sa ratification en juillet 2018.
- à commanditer des enquêtes et établir un bilan précis sur l'évolution des violences domestiques et sexuelles dans le contexte de la pandémie.

Nathalie Oberweis
Députée

Myriam Cecchetti
Députée

